

Mis en ligne le 10/12/2024



Envoyé en préfecture le 10/12/2024  
Reçu en préfecture le 10/12/2024  
Publié le 10/12/2024  
ID : 084-200044402-20241209-2024\_55\_P-AU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
DU PRÉSIDENT N°2024-55-P**

## DÉCISION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'OUVEZE PROVENÇALE

**Objet : Demande de subvention auprès du Département de Vaucluse pour la mise en œuvre du plan de gestion de la zone humide des Tords et Paluds – seconde tranche – actions AD1.15, OCS2.11, OCS2.12 et OCS.14**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,  
Vu la délibération n°2020-19 relative aux délégations du Président,  
Vu la délibération n° 2022-15 relative au plan de gestion de la zone humide des Tord et Paluds,  
Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous,

Le Président du Syndicat Mixte de l'Ouveze Provençale,

APPROUVE la mise en œuvre de la seconde tranche du plan de gestion 2025/2026,

VALIDE le plan de financement prévisionnel tel que présenté :

Organismes	Montants en € HT	Taux de participation prévisionnel
AERM&C	10 733.47	39.10 %
Département de Vaucluse	10 011.26	36.50 %
<b>Total subventions en €</b>	<b>20 744.73 €</b>	<b>75.60%</b>
Auto-financement SMOP	6 674.17 €	24.40%
<b>Total en €</b>	<b>27 418.90 €</b>	<b>100%</b>

SOLLICITE auprès du Département du Vaucluse, une subvention d'un montant de 10 011.26 € pour le financement de la mission susmentionnée.

La présente décision fera l'objet d'une information au comité syndical lors de sa prochaine séance.

Fait à Entrechaux, le

09 DEC. 2024

Le Président,  
Jean-François PERILHOU

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de l'établissement ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

SYNDICAT MIXTE DE L'OUVEZE PROVENCALE

300, AV. DES PRINCES D'ORANGE, 84340 ENTRECHAUX - ☎ 04.90.46.09.43 - ✉ accueil@ouveze-provence.fr

